

CONTRAT PAIN



Le présent contrat lie deux parties :

- Notre boulanger qui nous fournit les pains produits en respectant le cahier des charges d'un pain Bio et en utilisant les farines fournies par GAEC Thibault :
« Micheletti's Délices », Frédéric Micheletti, 1 place de la Concorde, 89690 Chéroy.
- Et le consomm'acteur,
 Compléter ci-dessus

M. ou Mme :

Téléphone :

Courriel :

Termes du contrat

Le boulanger s'engage à livrer les pains à chacun des rendez-vous fixés par le présent contrat.

En cas de force majeure, la livraison pourrait être annulée et sera donc automatiquement reportée à la suite du présent contrat.

Le consomm'acteur s'engage à payer d'avance les pains et à venir les retirer lors de la distribution : de 18h15 à 19h15, sous le porche au 15 rue de la République, 89690 Chéroy (prévoir un sac).

Sauf du 1^{er} au 24 août 2022, durant les congés du boulanger, il n'y aura pas de pain.

A tout moment, le consomm'acteur peut adhérer au présent contrat, celui-ci prenant effet le 1^{er} vendredi du mois suivant la réception du contrat et de son règlement.

Tout pain non retiré sera considéré comme perdu.

Le consomm'acteur peut désigner quelqu'un (adhérent ou non) pour venir chercher son pain à sa place. Il doit en informer par courriel l'Amapp à l'adresse suivante : contact@amappcheroy.fr.

Paielement

Le paiement se fait par chèque à libeller à l'ordre de « Micheletti's Délices ».

Ce contrat doit être accompagné de la totalité du règlement, à raison de 1 chèque par mois correspondant au montant de la commande pour chaque mois (soit, 6 chèques).

Les chèques sont tirés chaque début de mois.

Toutefois, dans la mesure où le montant total du contrat ne dépasse pas 30 €, il est possible d'établir 1 seul chèque. Celui-ci sera tiré au démarrage du contrat.

Contenu du contrat

Le présent contrat est passé pour l'approvisionnement en pains suivant le calendrier suivant :

Compléter ci-après avec les quantités désirées pour chaque livraison

Vous pouvez mettre des quantités différentes pour chaque vendredi et indiquer « 0 » pour certains vendredis.

Pain long, environ 450 g : 2,10 €

Pain aux céréales, environ 450 g : 2,60 €

Pain de petit épeautre, environ 320 g : 2,85 €

Nom du cosomm'acteur.....

Date	Pain long		Pain aux céréales		Pain de petit épeautre		Total mois
	Non tranché	Tranché	Non tranché	Tranché	Non tranché	Tranché	
01/07/2022							
08/07/2022							
15/07/2022							
22/07/2022							
29/07/2022							
TOTAL JUILLET	_____ x 2,10€ = _____		_____ x 2,60€ = _____		_____ x 2,85€ = _____		
5, 12 et 19/08/2022	CONGES DU BOULANGER - PAS DE PAIN						
26/08/2022							
TOTAL AOÛT	_____ x 2,10€ = _____		_____ x 2,60€ = _____		_____ x 2,85€ = _____		
02/09/2022							
09/09/2022							
16/09/2022							
23/09/2022							
30/09/2022							
TOTAL SEPT.	_____ x 2,10€ = _____		_____ x 2,60€ = _____		_____ x 2,85€ = _____		
07/10/2022							
14/10/2022							
21/10/2022							
28/10/2022							
TOTAL OCTOBRE	_____ x 2,10€ = _____		_____ x 2,60€ = _____		_____ x 2,85€ = _____		
04/11/2022							
11/11/2022							
18/11/2022							
25/11/2022							
TOTAL NOV.	_____ x 2,10€ = _____		_____ x 2,60€ = _____		_____ x 2,85€ = _____		
02/12/2022							
09/12/2022							
16/12/2022							
TOTAL DEC.	_____ x 2,10€ = _____		_____ x 2,60€ = _____		_____ x 2,85€ = _____		

Merci de vérifier vos montants

Ce calendrier ne peut plus être modifié en cours de contrat.

Contacts Tuteurs

Isabelle Ksyk 03 86 97 50 36 ou Agnès Dutrévis 09 50 19 65 60

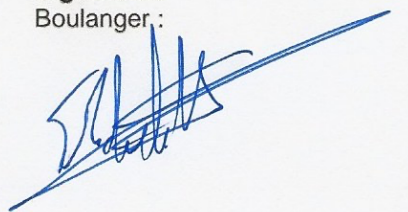
Courriel : contact@amappcheroy.fr

Nb de chèques remis :

6 chèques O

1 chèque si total ≤ 30 € uniquement O**Signatures**

Boulangier :



Adhérent